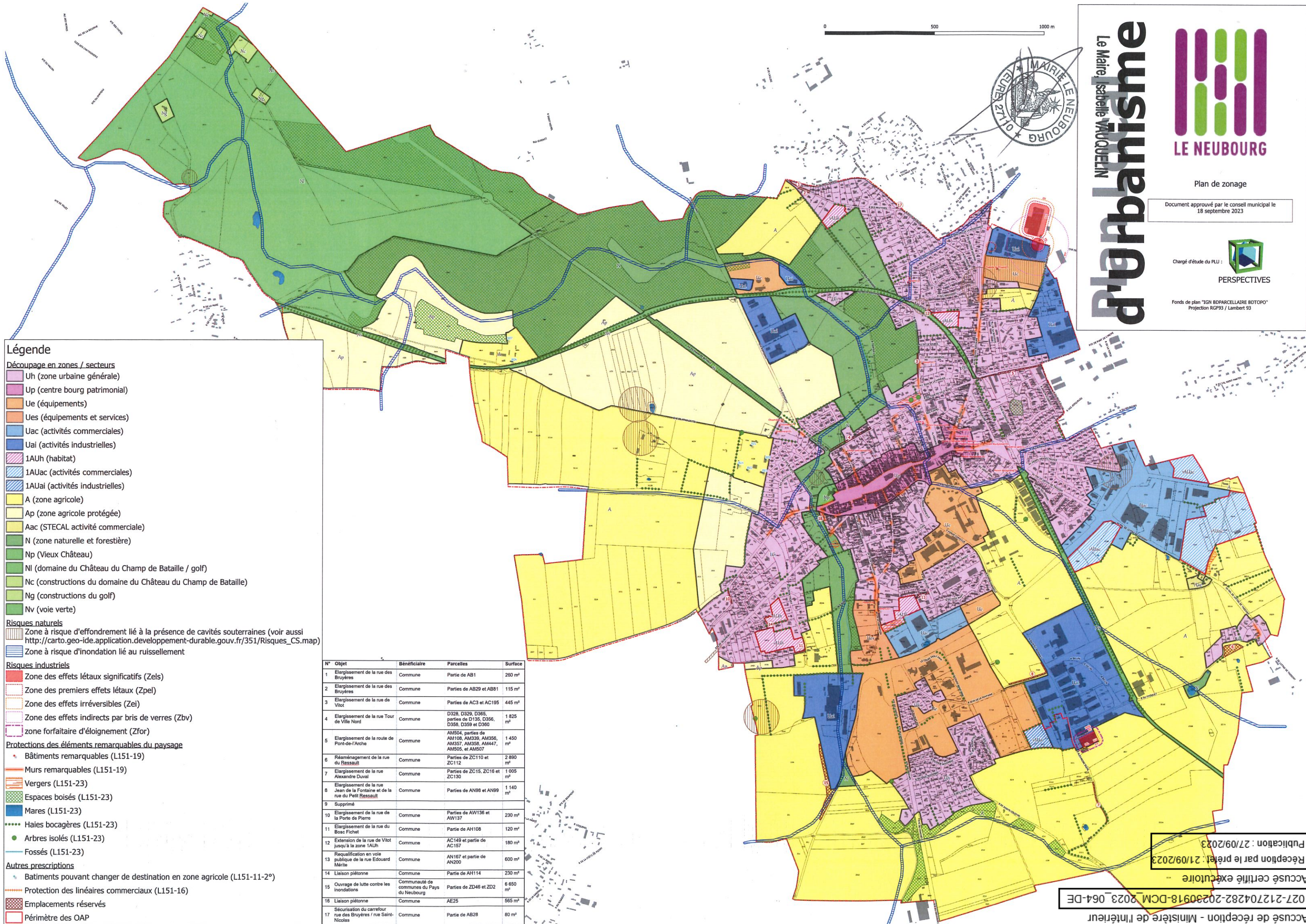




Urbanisme

Le Maire, Isabelle VABOUELIN



Plan de zonage

Document approuvé par le conseil municipal le 18 septembre 2023



Chargé d'étude du PLU :

PERSPECTIVES

Fonds de plan "IGN BDPARCELLAIRE BDTOPO" Projection RGF93 / Lambert 93

Légende

Découpage en zones / secteurs

- Uh (zone urbaine générale)
- Up (centre bourg patrimonial)
- Ue (équipements)
- Ues (équipements et services)
- Uac (activités commerciales)
- Uai (activités industrielles)
- 1AUh (habitat)
- 1AUac (activités commerciales)
- 1AUai (activités industrielles)
- A (zone agricole)
- Ap (zone agricole protégée)
- Aac (STECAL activité commerciale)
- N (zone naturelle et forestière)
- Np (Vieux Château)
- Ni (domaine du Château du Champ de Bataille / golf)
- Nc (constructions du domaine du Château du Champ de Bataille)
- Ng (constructions du golf)
- Nv (voie verte)

Risques naturels

- Zone à risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines (voir aussi http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques_CS.map)
- Zone à risque d'inondation lié au ruissellement

Risques industriels

- Zone des effets létaux significatifs (Zels)
- Zone des premiers effets létaux (Zpel)
- Zone des effets irréversibles (Zei)
- Zone des effets indirects par bris de verres (Zbv)
- zone forfaitaire d'éloignement (Zfor)

Protections des éléments remarquables du paysage

- Bâtiments remarquables (L151-19)
- Murs remarquables (L151-19)
- Vergers (L151-23)
- Espaces boisés (L151-23)
- Mares (L151-23)
- Haies bocagères (L151-23)
- Arbres isolés (L151-23)
- Fossés (L151-23)

Autres prescriptions

- Batiments pouvant changer de destination en zone agricole (L151-11-2°)
- Protection des linéaires commerciaux (L151-16)
- Emplacements réservés
- Périmètre des OAP

N°	Objet	Bénéficiaire	Parcelles	Surface
1	Elargissement de la rue des Bruyères	Commune	Partie de AB1	280 m²
2	Elargissement de la rue des Bruyères	Commune	Parties de AB29 et AB81	115 m²
3	Elargissement de la rue de Vitot	Commune	Parties de AC3 et AC195	445 m²
4	Elargissement de la rue Tour de Ville Nord	Commune	D328, D329, D365, parties de D135, D356, D358, D359 et D360	1 825 m²
5	Elargissement de la route de Pont-de-l'Arche	Commune	AM504, parties de AM109, AM339, AM356, AM357, AM358, AM447, AM505, et AM507	1 450 m²
6	Règlementation de la rue du Ressault	Commune	Parties de ZC110 et ZC112	2 890 m²
7	Elargissement de la rue Alexandre Duval	Commune	Parties de ZC15, ZC16 et ZC130	1 005 m²
8	Elargissement de la rue Jean de la Fontaine et de la rue du Petit Ressault	Commune	Parties de AN98 et AN99	1 140 m²
9	Supprimé			
10	Elargissement de la rue de la Porte de Pierre	Commune	Parties de AW136 et AW137	230 m²
11	Elargissement de la rue du Bosc Fichel	Commune	Partie de AH108	120 m²
12	Extension de la rue de Vitot jusqu'à la zone 1AUh	Commune	AC149 et partie de AC157	180 m²
13	Requalification en voie publique de la rue Edouard Mérite	Commune	AN167 et partie de AN200	600 m²
14	Liaison piétonne	Commune	Partie de AH114	230 m²
15	Ouvrage de lutte contre les inondations	Communauté de communes du Pays du Neubourg	Parties de ZD46 et ZD2	6 650 m²
16	Liaison piétonne	Commune	AE25	565 m²
17	Sécurisation du carrefour rue des Bruyères / rue Saint-Nicolas	Commune	Partie de AB28	80 m²

027-212704282-20230918-DCM_2023_064-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023
Publication : 27/09/2023